

Propositions pour une résolution de la situation actuelle, transmises par la direction de l'Université McGill aux membres de la communauté mcgilloise présents dans le campement établi sur le campus de l'Université, le 10 juin 2024

Les propositions ci-dessous ont pour objectif une résolution de la situation qui s'est installée sur notre campus en lien avec la guerre et les pertes de vies civiles au Moyen-Orient. Ces pistes de solution s'appuient sur les principes suivants :

- À titre d'établissement d'enseignement supérieur, l'Université McGill contribue au progrès social, ainsi qu'à la cohésion et à la justice sociales. En effet, **par l'intermédiaire de ses activités d'enseignement et de recherche**, elle crée un environnement d'apprentissage et de recherche qui favorise les travaux audacieux, l'épanouissement intellectuel, les débats vigoureux et l'avancement du savoir.
- En prenant ses décisions, qu'elles portent sur la mise en place de politiques ou le fonctionnement de l'établissement, l'Université McGill **se doit de rester fidèle à sa mission et à ses principes.**
- L'Université McGill **ne prend pas position publiquement sur des conflits géopolitiques qui ne sont pas directement liés à sa mission académique.**
- L'Université McGill possède des **politiques et un cadre de gouvernance robustes** sur lesquels elle s'appuie pour instaurer des changements dans son contexte institutionnel. Les propositions relatives aux politiques de l'Université doivent être soumises au Sénat, au Conseil des gouverneurs de l'Université McGill et à leurs comités respectifs. De telles décisions ne peuvent être adoptées uniquement par la haute direction.

L'Université fait les propositions ci-dessous dans l'objectif de parvenir à une solution menant au démantèlement, dans le calme, du campement. Elle suggère que **toutes les discussions qui en découleront aient lieu en présence d'un médiateur qualifié et neutre**, comme elle le proposait déjà dans un courriel envoyé aux occupants du campement le 28 mai 2024. **Seuls les membres de la communauté mcgilloise seront conviés** à ces échanges en compagnie d'un médiateur.

Proposition 1 : Examen des placements

Le Conseil des gouverneurs donnera à son **Comité du développement durable et de la responsabilité sociale** le mandat d'examiner, sous l'angle de la responsabilité sociale, les participations directes de l'Université McGill dans des **entreprises tirant la majeure partie de leurs revenus directs de la production d'armes militaires**. Cet examen doit être réalisé conformément à l'engagement de l'Université McGill à l'égard du maintien de la neutralité

géopolitique; le pays dans lequel une entreprise est située ou mène ses activités n'aura aucune incidence sur l'analyse effectuée par le Comité du développement durable et de la responsabilité sociale.

Le Comité procédera notamment à une **analyse comparative** auprès d'autres universités et **consultera** la communauté mcgilloise, notamment le corps professoral, la population étudiante et le personnel. Pour participer à ces consultations, qui revêtiront des formes diverses, il faudra s'inscrire au moyen de sa carte d'identité d'étudiant ou d'employé de l'Université McGill et se présenter à visage découvert.

Cet examen s'inscrit dans le **mandat** général (section 3) du **Comité du développement durable et de la responsabilité sociale**.

Le Comité mettra tout en œuvre pour soumettre au Conseil, avant sa réunion du **12 décembre 2024**, un rapport écrit présentant son processus d'examen, ses conclusions et ses recommandations. Le rapport sera rendu public. Lors de sa réunion du 12 décembre 2024, le Conseil se prononcera sur l'adoption du rapport par un vote.

Compte tenu des ressources à déployer pour l'exécution d'un examen exhaustif demandant une participation sérieuse et efficace des parties prenantes, le délai proposé est serré. L'importance des points soulevés par des membres de la communauté mcgilloise justifie une action rapide ainsi que des efforts assidus de la part du Comité pour une exécution dans le respect du délai annoncé.

Proposition 2 : Initiatives académiques

Le provost et vice-recteur principal aux études et la vice-rectrice par intérim aux relations internationales se pencheront sur les questions suivantes :

- 1) Comment l'Université McGill peut-elle **faire une plus grande place aux institutions et aux intellectuels palestiniens** dans le cadre de ses activités?
- 2) Comment l'Université McGill peut-elle **mettre à profit et enrichir son programme d'aide aux étudiants et aux chercheurs en situation de crise** pour soutenir les universitaires ainsi que les étudiantes et étudiants qui ont été déplacés en raison de la crise humanitaire à Gaza et ailleurs au Moyen-Orient?

Le provost et vice-recteur principal aux études et la vice-rectrice par intérim aux relations internationales mèneront une vaste consultation sur le campus, notamment auprès de la communauté palestinienne de l'Université McGill. En outre, ils tiendront des séances de consultation distinctes à l'intention de la population étudiante, du corps enseignant et du personnel de l'Institut d'études islamiques et du Département d'études juives.

Les séances de consultation seront accessibles aux personnes qui se seront inscrites à l'aide de leur carte d'identité d'étudiant ou d'employé de l'Université McGill et qui participeront à visage découvert.

Au fil de cette démarche, le provost et vice-recteur principal aux études et la vice-rectrice par intérim aux relations internationales détermineront s'ils peuvent s'inspirer du [Programme de prévention de l'islamophobie et de l'antisémitisme mis sur pied en 2022](#) et si leurs conclusions pourraient venir étoffer ce programme.

Le provost et vice-recteur principal aux études et la vice-rectrice par intérim aux relations internationales devront remettre, au plus tard le 15 novembre 2024, un rapport écrit présentant les processus utilisés pour la réalisation de leur mandat, leurs conclusions et leurs recommandations. Le rapport sera rendu public et présenté au **Sénat** pour adoption à sa **réunion du 4 décembre 2024**.

Proposition 3 : Divulgence des placements

L'information sur les participations directes et les placements en titres à rendement fixe supérieurs à 500 000 \$ est déjà divulguée au grand public dans des rapports trimestriels. À partir de maintenant, les participations directes et les placements en titres à rendement fixe inférieurs à ce montant seront également divulgués dans des rapports trimestriels, lorsque c'est possible.

Proposition 4 : Amnistie

Dès l'établissement du campement sur son campus du centre-ville le 27 avril 2024, l'Université McGill a déclaré que ce campement était illégal et qu'il contrevenait à ses politiques. La position de l'Université n'a pas changé.

Toutefois, dans l'objectif de parvenir à un démantèlement pacifique du campement, l'Université s'engage à n'imposer aucune sanction disciplinaire aux membres de sa population étudiante, de son corps enseignant ou de son personnel qui auront pris part au campement avant le 15 juin 2024. Ces personnes sont cordialement invitées à participer aux consultations prévues aux propositions 1 et 2 en respectant les modalités d'inscription mentionnées plus haut.

Précisons qu'une telle amnistie ne s'applique pas aux actions en lien avec le campement qui constituent une violation de la loi ou des politiques de l'Université McGill, notamment l'entrée par la force dans le Pavillon de l'administration James le 6 juin 2024, l'occupation de cet immeuble et la dégradation des lieux, les actes de vandalisme perpétrés sur le campus, ainsi que le harcèlement et l'intimidation à l'endroit des membres de la communauté mcgilloise.